« AB SPORT GAME »

SARL, société à responsabilité limitée au capital de 60 500 euros
Siège social : 17 MONTEE COMMANDANT DE ROBIEN,
13011 MARSEILLE

493 473 318 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le Trente et un mai,
A onze heures trente,

La société **BBL**, société par actions simplifiée au capital de 4.500,00 euros, ayant son siège 97, avenue William Booth – 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 830 619 672 (ci-après désignée l'« ***Associée Unique*** »), représentée par son représentant légal, Monsieur Bernard AZERAF,

Agissant en qualité d'associé unique de la société **AB SPORT GAME**, Société à responsabilité limitée au capital de 60 500 euros, ayant son siège social 17 Montée du commandant de Robien 13011 Marseille immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 493 473 318 (ci-après désignée la « ***société*** »),

I – L'Associé Unique a préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Azeraf Bernard, Gérant a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – Et a pris les décisions suivantes relevant de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024 et quitus à la Présidente ;
- Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Point sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Gérance ;

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associée Unique donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 149 441 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 149 441 euros

Le poste « Réserve Légale » étant intégralement doté.

L'associé unique décide également de procéder à une distribution de dividendes prélevé sur le compte report à nouveau d'un montant de 85 559 euros, ce qui porte le total du compte report à nouveau après ces distributions à un montant de 2 765 euros.

L'associe unique décide de réaffecter le compte « report à nouveau » pour son intégralité après ces distributions, soit 2 765 euros vers le compte « Autres réserves » lequel s'élèvera donc après cette réaffectation à 2 765 euros.

Le total des dividendes devant être distribués à l'Associée Unique en vertu des présentes décisions s'élève donc à 235 000 euros, soit 2 350 euros par parts sociales.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres qui s'élevaient à 304 316 euros au 31 décembre 2024, ressortent à 69 316 euros après distribution des dividendes.

L'Associée Unique décide que le dividende sera mis en paiement dans un délai de neuf (9) mois à compter de la clôture de l'exercice social, et sera payé à hauteur de 100 000 euros, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Société sur l'Associée Unique, et à hauteur de 135 000 euros par une mise en paiement par virement bancaire.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que ce dividende, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le bénéficiaire de ce dividende étant une personne morale, ces dispositions fiscales ne sont pas applicables.

AG

Conformément à la loi et à l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique rappelle que la société a mis les dividendes suivants en distribution au titre des exercices précédents :

- 31.12.2021 dividendes : 0 euros à titre de distribution de dividendes, soit 0 euros par parts sociales éligibles au régime prévu par l'article 158-2° du Code général des Impôts ;

- 31.12.2022 dividendes : 0 euros à titre de distribution de dividendes, soit 0 euros par parts sociales éligibles au régime prévu par l'article 158- 2° du Code général des Impôts ;

- 31.12.2023 dividendes : 110 000 euros à titre de distribution de dividendes, soit 1 100 euros par parts sociales éligibles au régime prévu par l'article 158- 2° du Code général des Impôts ;

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués
2021	0 €
2022	0 €
2023	110 000 €

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Rémunération de la Gestion

L'Associé unique entérine l'absence de rémunération des gérants au cours de l'exercice écoulé.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et Associée Unique.

Pour l'Associé Unique

Monsieur Bernard Azeraf

SARL AB SPORT GAME

17 MONTEE
DU COMMANDANT DE ROBIEN
13011 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à l'original
31/05/2025

CABINET GC
523 Rue Paradis
Le Ribera - Entrée B
13008 MARSEILLE

Dossier N° 040299 en Euros.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	125 830	125 830				
	Fonds commercial (1)	141 965		141 965	141 965		
	Autres immobilisations incorporelles	2 868	2 837	31	605	574-	94.81-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 120	1 120				
	Installations techniques, matériel et outillage	193 346	134 831	58 515	73 500	14 984-	20.39-
	Autres immobilisations corporelles	829 323	580 533	248 789	316 279	67 490-	21.34-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 300		21 300	21 300		
	Total II	1 315 751	845 151	470 600	553 648	83 048-	15.00-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	141 100		141 100	182 065	40 965-	22.50-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	38 553		38 553	55 522	16 968-	30.56-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				2 219	2 219-	100.00-
	Total III	179 654		179 654	239 806	60 152-	25.08-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 495 405	845 151	650 254	793 454	143 200-	18.05-

(1) Dont droit au bail 21 300
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 500)	60 500	60 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 050	6 050		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	88 324	68 004	20 321	29.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	149 441	130 321	19 121	14.67
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	304 316	264 874	39 441	14.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	84 891	144 793	59 902-	41.37-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		119 568	119 568-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	672	672		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 369	15 155	2 214	14.61
	Dettes fiscales et sociales	97 942	53 458	44 484	83.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	145 063	194 933	49 870-	25.58-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	345 938	528 579	182 641-	34.55-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	650 254	793 454	143 200-	18.05-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	314 131	467 496		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 138 464		1 138 464	1 028 033	110 431	10.74
Chiffre d'affaires NET	1 138 464		1 138 464	1 028 033	110 431	10.74
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				5 333	5 333-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				14 554	14 554-	100.00-
Autres produits			42	1 003	961-	95.82-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 138 506	1 048 923	89 583	8.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			83 630	55 337	28 293	51.13
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			274 609	370 192	95 583-	25.82-
Impôts, taxes et versements assimilés			14 064	18 303	4 239-	23.16-
Salaires et traitements			370 728	297 432	73 295	24.64
Charges sociales			81 697	51 961	29 736	57.23
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			85 548	86 001	453-	0.53-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			38 396	19 323	19 073	98.70
Total des Charges d'exploitation (II)			948 671	898 548	50 123	5.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			189 835	150 375	39 460	26.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		1 372	1 372-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 391		1 391	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		150	150-	100.00-
Total V	1 391	1 522	131-	8.60-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 541	5 419	2 877-	53.10-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 541	5 419	2 877-	53.10-
2. Résultat financier (V-VI)	1 151-	3 897-	2 746	70.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	188 684	146 478	42 206	28.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 751	8 000	2 751	34.39
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10 751	8 000	2 751	34.39
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 170	7 170-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		7 170	7 170-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 751	830	9 921	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	49 994	16 987	33 007	194.31
Total des produits (I+III+V+VII)	1 150 647	1 058 445	92 203	8.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 001 206	928 124	73 082	7.87
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	149 441	130 321	19 121	14.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 650 253.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 138 463.77 Euros et dégageant un bénéfice de 149 441.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -